

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 AVRIL 2012, A 20.00 HEURES

Présidence M. Jean-Pierre Vallélian, syndic

Présence 40 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a le plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée. Il constate que celle-ci a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public et par un « tout ménage ». Elle peut dès lors délibérer valablement dans un climat de respect, d'écoute et de compréhension.

M. le syndic précise que le secrétaire enregistre les débats (art. 12 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art. 14 LCO) soit :

- M. Stéphane Noth
- M. Daniel Gumy

Il relève que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour participer à un scrutin communal, d'être inscrit au registre électoral depuis un minimum de cinq jours. Il prie les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions de s'annoncer.

La personne suivante s'annonce :

- M. Jérôme Gachet, rédacteur en chef du journal La Gruyère

La présence de ce dernier n'appelle aucune remarque.

M. le syndic donne la lecture de la liste des tractanda qui est retranscrite par beamer.

Liste des tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2011. Approbation. Ce procès verbal ne sera pas lu; il est à la disposition des citoyens au secrétariat communal.
2. Comptes 2011. Rapport de la commission financière. Approbation.
3. Rénovation de locaux au bâtiment administratif et locatif, rue de la Gruyère 60. Financement. Rapport de la commission financière. Approbation.
4. Divers

M. le syndic rappelle que le procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2011 et le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2011 ont pu être obtenus au secrétariat communal. Des commentaires et une récapitulation du budget ont été publiés dans le « Riazois » No 58.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires à formuler quant à la liste des tractanda.

Tel n'étant pas le cas, il passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 6 DECEMBRE 2011

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté ou obtenu au secrétariat communal. Un résumé a été publié dans « Le Riazois » No 58. Il ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée et l'auteur du procès-verbal.

2. COMPTES 2011

Fonctionnement

M. le syndic rappelle que le budget 2011 prévoyait un excédent de charges (déficit) de Fr. 190'073.00, ce qui représentait environ 3 % du total de charges. Le résultat de l'exercice 2011 est heureusement meilleur puisqu'il représente un bénéfice brut de près de 3 % des charges.

Des produits extraordinaires et quelques recettes supplémentaires

Nous avons enregistré des recettes supplémentaires d'environ Fr. 170'000.00 pour des impôts sur les années antérieures, sur les successions et sur les véhicules. Les impôts payés par les personnes morales ont dépassé les prévisions d'environ Fr. 60'000.00, les forêts laissent un substantiel bénéfice. Pour terminer, il faut relever la vente d'une parcelle d'aisance aux Monts pour Fr. 100'000.00. Le solde provient d'une diminution de certaines charges de fonctionnement, en particulier, la santé.

Toutes ces bonnes nouvelles, représentaient un bénéfice brut de Fr. 250'000.00 avant les amortissements supplémentaires.

Au vu des nombreux investissements consentis ces dernières années et surtout des investissements à venir, un tel cash flow est indispensable. Il faut constater que celui-ci diminue d'année en année. Cette information a déjà été donnée lors du budget 2012.

Un commentaire a été publié dans le dernier « Riazois » concernant les principales variations par rapport au budget et chacun a pu obtenir au secrétariat communal ou en début d'assemblée, le cahier des comptes 2011. Un bref commentaire sera donné. C'est aussi volontiers que des réponses seront données à vos questions concernant les dicastères.

M. Schindler, responsable des finances, présente la variation des charges pour l'ensemble des dicastères ainsi qu'une impression générale sur les comptes 2011. Il commente le diaporama relatif aux écarts entre le budget et les comptes.

0. ADMINISTRATION

01. Assemblée communale et conseil communal (M. le syndic)

Avec tous les dossiers en projet et en cours, la charge de travail du Conseil communal a augmenté sensiblement depuis le début de la législature.

02. Administration (M. le syndic)

Ceci se répercute aussi sur les tâches dévolues à l'administration générale. L'extension des archives a été ajournée en attendant une solution pour la gestion électronique des documents (GED).

1. ORDRE PUBLIC

10. Protection juridique (M. le syndic)

Ce poste concerne la charge de fonctionnement du bureau du Tuteur général de Bulle.

14. Feu (M. Horner)

Nous assistons à une nette augmentation des taxes d'exemption des sapeurs-pompiers mais aussi de la charge du corps intercommunal Bulle-Riaz. Le dépassement provient du solde du décompte 2010 et non des charges courantes 2011. Le compte 2011 est équilibré par un prélèvement à la réserve de Fr. 28'492.40 alors que le prélèvement n'était que de Fr. 566.00 pour 2010. Malgré ce gros prélèvement, la réserve police du feu dépassait encore la somme de Fr. 100'000.00 à la fin 2011. M. Horner précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, un nouveau règlement organique intercommunal du service de défense contre l'incendie entrera en vigueur. Il est actuellement en consultation dans les services cantonaux et à l'ECAB. Il sera présenté pour approbation dans les prochains mois.

15. Militaire (M. Horner)

Il s'agit de notre participation aux frais d'entretien du stand de tir d'Echarlens.

16. Protection civile (M. Horner)

Les charges de fonctionnement de la protection civile sont limitées au maximum.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

M. le syndic relève que les charges de ce chapitre, qui est aussi le plus vorace au niveau des finances communales, correspondent assez bien au budget.

20. Ecole enfantine (Mme Romanens)

L'introduction de la 2^e année d'école enfantine a encore quelques répercussions sur les charges de ce chapitre puisque les années scolaires chevauchent deux exercices comptables annuels.

21. Cycle scolaire obligatoire (Mme Romanens)

Ce poste englobe notre part aux salaires des enseignants primaires, les achats de fournitures scolaires, les activités culturelles et sportives ainsi que les frais de fonctionnement et d'amortissement du CO.

22. Ecoles spécialisées (Mme Romanens)

Il s'agit principalement de notre charge aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées ainsi que des services auxiliaires scolaires de la Gruyère.

23. Formation professionnelle (Mme Romanens)

Une augmentation du nombre des apprentis en formation et domiciliés dans la commune est constatée. La charge financière suit cette courbe. Un prélèvement a été opéré au fonds Hubert-Charles afin de diminuer quelque peu la charge nette pour la Commune.

29. Administration scolaire (Mme Romanens)

Il est aussi bon de relever que les charges pour le coût du chauffage sont inférieures à celles annoncées au moment du raccordement du bâtiment route des Monts 4 au réseau de chauffage à distance. Cette même situation se retrouve pour les trois bâtiments raccordés depuis fin 2009. Dans les imprévus, nous signalerons des travaux liés à la recherche d'une fuite d'eau dans les WC qui ont, par la suite, nécessité le remplacement de carrelage. La majorité des pompes des circuits de chauffage a été remplacée.

3. CULTURE ET LOISIRS

30. Culture (Mme Romanens)

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire.

33. Parcs publics et chemins pédestres (M. Horner)

La charge d'entretien des sentiers, places et chemins publics a été limitée en 2011 malgré une utilisation toujours plus appréciée de ces cheminements.

34. Sport (Mme Romanens)

La principale charge est l'entretien et le fonctionnement de la salle de sport et des vestiaires de sport intérieurs et extérieurs.

35. Bâtiment des sociétés (Mme Romanens)

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^e étage en fin d'après-midi. Dès l'aménagement du bâtiment pour l'AES, des surfaces supplémentaires pourront être laissées aux sociétés culturelles ou à d'autres activités.

4 SANTE (M. Schindler)

Ce chapitre est quelque peu inférieur aux dépenses annoncées. Il concerne avant tout notre annuité pour la construction de l'Hôpital de la Gruyère. Il précise que l'amortissement de la dette sera plus rapide que prévu en raison des taux d'intérêt particulièrement intéressants.

5 AFFAIRES SOCIALES (M. Schindler)

Ce chapitre est quelque peu inférieur aux dépenses annoncées. Une baisse sensible est constatée dans notre participation au financement de l'AI. Au sujet des cotisations d'assurance maladie impayées, la charge a considérablement diminué grâce au suivi très strict mis en place par le Conseil communal et l'administration. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le suivi du contentieux assurance maladie a été repris par le Canton.

Accueil extrascolaire (M. Schindler)

L'Accueil extrascolaire a connu une stabilité dans ses effectifs et la structure est bien organisée. Le personnel est fidèle au poste, les enfants et les parents apprécient les services

offerts. En plus de la participation des parents, les recettes proviennent du versement du capital issu de la dissolution de la structure de droit privé et du solde des subventions fédérales. Le bénéfice de l'exercice 2011 a permis la constitution d'un fonds de réserve d'environ Fr. 30'000.00.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil (M. Horner)

Les charges de ce chapitre ont dépassé celles du budget en raison de frais très importants pour l'entretien des véhicules et par un plus fort amortissement d'ouvrages de génie civil. Au sujet des véhicules, le remplacement du véhicule Reform devra intervenir en 2013 puisqu'il sera alors dans sa 16^e année. Ceci sera présenté, en principe, au prochain budget.

64. Chemins de fers fédéraux (M. Horner)

La vente des cartes journalières a légèrement augmenté par rapport à 2010. La Commune dispose toujours de 4 unités vendues à Fr. 40.00 la pièce.

65. Trafic régional (M. Horner)

Il s'agit de notre participation aux transports publics fribourgeois, dont le RER et de notre participation à Mobul.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau potable (M. Savary)

Les ventes d'eau ont diminué par rapport à 2010. Y a-t-il un rapport avec l'année 2011 particulièrement sèche où les abonnés n'ont pas gaspillé l'eau ? En revanche, les achats sont péjorés par le prix élevé payé à l'AMER pour les abonnés de la partie haute de la commune (Les Monts). Au final, il a été possible d'affecter une somme de Fr. 31'000.00 à la réserve eau potable.

71. Protection des eaux (M. Savary)

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Quelques travaux sont aussi réalisés sur notre propre réseau de canalisation. Le chapitre est aussi équilibré par une attribution à la réserve Fr. 51'716.48. Le résultat du compte ne peut influencer le résultat du compte de fonctionnement.

72. Ordures ménagères (M. Pascal Charrière)

Pour la première année depuis l'introduction de la taxe poubelle en 1995, ce chapitre est couvert à environ 78 %. Certainement que les aménagements et améliorations apportés pour la récolte et l'élimination des déchets ont aidé à ce résultat réjouissant. Il faut aussi relever que le verre, le vieux papier et la ferraille ont été mieux repris par les entreprises de recyclage. La plupart des consommateurs font l'effort de bien trier les déchets ce qui diminue aussi les interventions du service de la voirie. Tout ceci est réjouissant. Le seul bémol à relever concerne les conteneurs à déchets organiques. Trop de personnes y déversent encore des récipients en plastique. Ceci oblige la centrale de compost à effectuer un tri qui coûte environ Fr. 5'000.00 par année à la Commune. Ce point corrigé, nous pourrions alors atteindre plus de 80 % de couverture des coûts.

75. Correction des eaux et endiguements (M. Pascal Charrière)

Un montant de Fr. 33'000.00 a été provisionné pour les travaux d'entretien d'un ruisseau sur la commune de Vuadens dans le cadre de l'Entreprise d'endiguement de la Sionge. A ce jour, les travaux sont presque terminés.

Ce poste est bénéficiaire puisque nous avons récupéré en 2011 des participations du Canton et de la Confédération pour l'entretien des ruisseaux durant les années 2007 à 2011.

79. Aménagement du territoire (M. François Charrière)

Les chiffres sont assez semblables à ceux de 2010 et sont nettement plus positifs que ceux prévus au budget 2011.

8. ECONOMIE**81. Forêts (M. Pascal Charrière)**

Ce chapitre dégage un excédent de produits intéressant grâce à un meilleur rendement des coupes de bois et des ventes de bois de feu. Le fonds des forêts a été porté à Fr. 70'000.00.

9. FINANCES ET IMPOTS**Charges (M. Schindler)**

M. Schindler précise que le contentieux très bien suivi permet d'une part, un encaissement plus régulier des créances et d'autre part, des récupérations régulières par le biais des Offices des poursuites.

Les pertes sur débiteurs avec Fr. 47'000.00 correspondent à la moyenne des dix dernières années. Nous maintenons, au bilan, la réserve pour débiteurs douteux à Fr. 70'000.00.

Recettes (M. Schindler)**Impôts structurels**

On peut relever que les impôts structurels ont atteint, voire dépassé les prévisions budgétaires. Ceci est surtout marqué pour les personnes morales et l'impôt sur les véhicules. On doit aussi relever une forte récupération d'impôts sur les exercices antérieurs, plus de Fr. 100'000.00. Ce point n'est évidemment pas prévu au budget.

Impôts conjoncturels (M. Schindler)

Pour la première fois, nous ne sommes de loin pas arrivés au budget pour les prestations en capital. Budget Fr. 130'000.00, comptes Fr. 44'000.00. Au budget, nous avons retenu une médiane sur les cinq précédents exercices. Notre optimisme n'a pas été récompensé.

940. Gérance de la fortune et des dettes (M. Schindler)

La dette a généré une charge nette d'intérêt d'un peu plus de Fr. 54'000.00. Le taux moyen a été inférieur à 2 %, ce qui est considéré comme un indicateur faible par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales. Les amortissements obligatoires sont supérieurs à ceux budgétisés puisque l'annuité pour le bâtiment de la voirie a été comptabilisée.

Les recettes englobent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende.

941. Immeubles du patrimoine financier (M. le syndic)

Ce chapitre concerne le bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60. Ce bâtiment laisse un rendement net d'environ Fr. 28'000.00, ce qui est bon pour les finances communales. Le bâtiment apparaît au bilan pour une valeur de Fr. 100'000.00.

942. Terrains et lotissements (M. François Charrière)

Ce chapitre prend en compte des frais de géomètre et de verbaux.

943 Immeuble du patrimoine administratif (Mme Romanens)

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Quelques mauvaises surprises sont apparues au niveau de l'installation du chauffage. Des pompes ont dû être remplacées. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment. Le coût du chauffage à distance correspond aux prévisions.

944. Domaines et pâturages (M. Pascal Charrière)

Il est procédé à un entretien régulier des chalets d'alpage et des drainages. Les produits de location sont stables. Là également, ce poste laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

99. Autres postes (M. Schindler)**Amortissements supplémentaires**

Un meilleur revenu des impôts réguliers, des recettes conjoncturelles ainsi que la vente d'une parcelle de terrain aux Monts ont permis des amortissements supplémentaires. Ces derniers touchent essentiellement une tranche pour la nouvelle salle de classe au bâtiment scolaire, une tranche pour le bâtiment de la voirie et les travaux de révision du PAL et du RCU.

Prélèvements aux fonds de réserve (M. Schindler)

Les prélèvements aux fonds de réserve ont permis des amortissements sur les travaux d'adduction d'eau et de mise en séparatif.

Récapitulation

Total des produits	Fr.	8'274'699.96
Total des charges	Fr.	<u>8'270'024.52</u>
Excédent de produits	Fr.	4'675.44

INVESTISSEMENTS

M. le syndic déclare que la charge nette d'investissement pour 2011 a dépassé Fr. 500'000.00. Les investissements les plus importants ont concerné la réalisation de la salle de classe au sous-sol du bâtiment route des Monts 14, la réfection de l'impasse de l'Affeytement, des travaux d'adduction d'eau potable et de séparation des eaux et enfin des travaux d'endiguement du ruisseau de Plaisance.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

29.503.0 Bâtiment route des Monts 14 ; aménagement d'une salle de classe

M. le syndic rappelle que le budget 2011 prévoyait un montant de Fr. 250'000.00 pour l'aménagement d'une nouvelle salle de classe. Après une étude plus détaillée, il a été constaté que cette somme ne comprenait pas les imprévus et l'équipement de la salle de classe.

Mme Romanens précise qu'après une mise en soumission, le Conseil communal a donné un mandat à une entreprise générale pour la réalisation de cet objet. Le contrat portait sur cette même somme, TTC.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des imprévus sont survenus. Au moment de l'excavation, il a été constaté que les câbles d'alimentation électrique, téléphonique et informatique ne pouvaient être déplacés sans le remplacement de ces derniers. Par la suite, il s'est avéré que la canalisation des eaux claires en pied de façade n'avait pas été réalisée selon les plans du bâtiment scolaire et que les eaux de toiture étaient raccordées à un puits perdu. Ceci a nécessité la construction d'une canalisation au sommet du talus pour la déviation de ces eaux dans un collecteur existant en façade Sud-Ouest du bâtiment.

Au moment où la citerne a été découpée et déposée, il a été constaté la présence d'une chape d'une épaisseur de 10 à 25 cm. Celle-ci a été démolie et évacuée. Ces derniers travaux ont été exécutés par notre service de la voirie, ce qui a limité les coûts au maximum. Une nouvelle chape avec isolation a été coulée. Au moment de l'examen par les services cantonaux, il a été demandé que les murs soient pourvus d'une isolation correspondant aux normes Minergie. Il a été décidé d'équiper cette classe d'une manière complète, réseau informatique, tableau fixe et vestiaires, de façon à ce que celle-ci puisse aussi être utilisée comme une salle occupée à l'année par une classe. Dans ce sens, il a aussi été décidé de porter un accent particulier sur l'aménagement extérieur plutôt que de le laisser brut.

Le décompte final des travaux s'élève à Fr. 302'009.00, ce qui constitue un coût tout à fait raisonnable pour une salle de classe répondant aux normes de la DICS. La subvention de ce service sera aussi légèrement augmentée.

M. le syndic précise que le dépassement du crédit initial doit être avalisé dans le cadre de l'approbation des comptes 2011. Il est relevé que cette plus-value a été financée par les crédits disponibles, c'est-à-dire les amortissements supplémentaires précités.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil (M. Horner)

M. Horner annonce que durant l'année 2011, nous avons procédé à la reconstruction de l'impasse de l'Affeytement et poursuivi l'étude du concept pour les zones 30 km/h. Nous avons aussi procédé au remplacement d'environ 80 luminaires d'éclairage public d'ancienne génération et modifié le réseau d'alimentation afin de pouvoir alterner l'éclairage. Ceci apportera une réelle économie d'énergie. Les travaux en relation avec le bâtiment de la voirie ont aussi été terminés. Le décompte de construction dudit bâtiment y compris les aménagements extérieurs s'élève à Fr. 925'019.60 alors que le budget global, études comprises, était de Fr. 930'000.00.

Ce bâtiment et son équipement sont parfaitement réussis et la voirie dispose d'un outil de travail optimal.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau (M. Savary)

M. Savary précise qu'il s'agit de travaux de renouvellement du réseau dans le secteur du giratoire du centre, une extension au chemin de Fontanoux et enfin le solde des honoraires d'ingénieur pour la conduite de la ceinture Nord. A ce sujet, le décompte final de ce chantier s'est élevé à Fr. 673'150.00. De 1988 à 2011, les dépenses d'investissements pour l'eau potable ont dépassé la somme de Fr. 1'800'000.00. Celle-ci a été financée par les taxes de raccordement, les subventions de l'ECAB, les participations de tiers et enfin les bénéfices réguliers du compte eau potable. Grâce à cette gestion, seule une somme de Fr. 340'000.00 figure au bilan. Il faut relever que d'autres investissements attendent la Commune dans le cadre du crédit global pour la sécurité et le renouvellement du réseau.

71. Protection des eaux (M. Savary)

Il s'agit de la réalisation de collecteurs séparatifs dans le secteur de l'impasse de l'Affeytement. Pour ce chapitre, l'investissement brut atteint la somme totale de Fr. 7'000'000.00. Celle-ci a été financée par les subventions fédérales et cantonales, les participations de tiers, les taxes de raccordement et les taxes d'utilisations. Au bilan, seul un montant de Fr. 600'000.00 subsiste au bilan.

75. Correction des eaux (M. Pascal Charrière)

Endiguement du ruisseau de Plaisance

La première étape des travaux de reconstruction d'ouvrages a été menée à bien en 2011 sous la responsabilité de notre forestier intercommunal. Le coût net à la charge de la Commune est bien inférieur à celui budgétisé. Durant l'année 2012, nous entreprendrons la deuxième étape, en aval.

942 Terrains et lotissements (M. François Charrière)

Il s'agit des dernières dépenses pour ce lotissement, soit l'éclairage public, l'acquisition d'une aisance de terrain et les frais de géomètre. En ce qui concerne les produits, nous retrouvons la vente d'une parcelle d'aisance aux Monts.

Engagements hors bilan au 31 décembre 2011

Les engagements hors bilan, AIS (Association intercommunale du bassin Sionge, CO de la Gruyère et le Réseau Santé et Social de la Gruyère (l'hôpital) représentent au 31 décembre 2011, une somme de Fr. 2'565'000.00 répartis sur environ vingt ans ou environ Fr. 130'000.00 par année. Ces éléments sont très importants dans la planification financière communale.

M. Schindler présente quelques chiffres sur les finances communales. Il déclare que de 1988 à 2011, notre Commune a investi environ Fr. 35'000'000.00 en infrastructures et équipements. Durant cette même période, le chiffre d'affaires pour le fonctionnement atteint environ Fr. 140'000'000.00, y compris les imputations internes que nous pouvons estimer à environ Fr. 10'000'000.00. Ceci représente bon an mal an, plus de Fr. 7'500'000.00 par an de flux financier.

Comment ont été répartis les investissements ?

- | | | |
|---|-----|---------|
| • Construction du bâtiment route des Monts 14 et annexe | Fr. | 8.0 mio |
| • Collecteurs d'évacuation des eaux | Fr. | 6.9 mio |
| • Routes et ouvrages de génie civil et le bâtiment voirie | Fr. | 8.0 mio |

• Terrains et infrastructures	Fr.	5.0 mio
• Abris de protection civile	Fr.	1.3 mio
• Adduction d'eau potable et de défense incendie	Fr.	1.8 mio
• Entretien lourd des bâtiments (administratif + sociétés)	Fr.	1.2 mio
• Autres (administration, place de sports, endiguements, forêts)	Fr.	4.0 mio

Comment ont été financés les investissements ?

• Excédents des comptes de fonctionnement, les amortissements obligatoires et les dissolutions des réserves de 1988 à 2011	Fr.	18.0 mio
• Ventes de terrain	Fr.	7.7 mio
• Taxes de raccordement pour l'épuration des eaux	Fr.	4.0 mio
• Participations de tiers	Fr.	2.0 mio
• Subventions cantonales et fédérales	Fr.	2.8 mio
• Taxes de raccordement pour l'eau potable	Fr.	0.7 mio
• Divers	Fr.	0.3 mio

Evolution de la dette communale

La dette a passé de Fr. 2'978'377.00 au 1^{er} janvier 2011 à Fr. 3'357'204.00 au 31 décembre 2011. L'augmentation est à mettre en relation avec les nouveaux investissements réalisés en 2011 et partiellement financés par un emprunt supplémentaire. La dette par habitant s'élevait au 31 décembre 2011 à Fr. 1'560.00. La moyenne cantonale est d'environ Fr. 2'000.00 par habitant.

Bilan

L'actif et le passif du bilan progressent d'environ Fr. 500'000.00. Ceci s'explique d'une part, par les investissements réalisés et d'autre part, par l'augmentation de la dette. A la lecture du bilan, nous constatons que les réserves latentes sont importantes. Le poste terrains et domaines est à Fr. 1.00, les postes bâtiments administratifs, scolaires et des sociétés apparaissent au bilan pour environ Fr. 700'000.00 alors qu'ils en valent à eux trois plusieurs millions de francs.

Au terme de l'exercice, la fortune communale s'élève à Fr. 1'078'307.34.

M. le syndic remercie M. Schindler et ses collègues pour toutes leurs explications. Il précise que ceux-ci répondront volontiers aux questions après la lecture du rapport de la commission financière.

M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière, donne lecture de son préavis sur le rapport de contrôle élaboré par la fiduciaire.

Rapport de vérification des comptes 2011

Les comptes communaux ont été contrôlés par l'organe officiel de révision, la fiduciaire Henri Meyer, à Bulle. Par conséquent, la commission financière doit prendre position, à l'attention de l'assemblée communale, sur le rapport de l'organe de révision.

Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport de l'organe de révision et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

D'autre part, nous avons pris connaissance des variations dans le compte de fonctionnement qui ont toutes fait l'objet d'un commentaire à notre intention. En ce qui concerne les investissements, les écarts (dépenses et recettes) entre les Comptes et le Budget sont expliqués principalement par les reports de gros projets sur les prochains exercices.

En conclusion, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes tels que présentés ainsi que le boucllement dégageant un excédent de produits de CHF 4'675.44 et d'en donner décharge aux organes concernés.

Nous profitons de l'occasion pour relever la parfaite tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de M. Pierre Morand et remercier le Conseil communal pour sa compétence et de la bonne gestion des deniers publics.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson et ses collègues de la commission financière pour leur précieux travail. Il ouvre la discussion sur les comptes 2011, sur le dépassement de crédit pour la salle de classe et sur la proposition de boucllement.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent les comptes 2011 et le boucllement tels que présentés de se prononcer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes (Art. 18 al. 3 LCO).

Les comptes 2011 sont acceptés à l'unanimité.

M. le syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal, à la commission financière, au caissier communal ainsi qu'à l'administration.

3. RENOVATION DE LOCAUX AU BATIMENT ADMINISTRATIF ET LOCATIF, RUE DE LA GRUYERE 60. FINANCEMENT. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE. APPROBATION

M. le syndic déclare que le bâtiment communal a été entièrement transformé dans les années 72 – 73. Depuis lors, ce dernier est occupé en majorité par des appartements dans les étages et par l'administration communale au rez-de-chaussée, une partie du 1^{er} étage et du sous-sol.

En 2003-2004, il a été procédé au remplacement de toutes les fenêtres et à la réfection des façades. En 2007, des transformations assez lourdes ont été opérées dans la presque totalité des appartements et studios, spécialement les sanitaires, les revêtements de sols, les canalisations et les cuisines.

A ce jour, il reste deux locaux où ces travaux n'ont pas été exécutés, soit les WC et la cuisinette du rez-de-chaussée et un studio au 2^e étage. Ce dernier, en mauvais état, a été occupé jusqu'à la fin 2011. Il n'est pas possible de le mettre en location sans faire des travaux lourds ainsi que la rénovation des fonds, des murs et du plafond. Les coûts ont été calculés, sur la base d'offres d'entreprises à Fr. 40'000.00. Ces derniers seront reportés en grande partie sur le prix de location du studio. Celle-ci augmentera en conséquence.

En ce qui concerne les locaux rattachés à l'administration, il est prévu de placer un nouveau carrelage et des nouveaux appareils sanitaires dans les WC. Pour la cuisinette, il est uniquement prévu de remplacer les conduites d'eau potable qui sont partiellement obstruées et qui produisent de l'eau rouge. Coût estimé Fr. 15'000.00.

Financement

Par l'utilisation des limites de crédit

Crédit annuel

Intérêt 4 % Fr. 2'200.00

Avant d'ouvrir la discussion sur ce dossier, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Louis Bosson, président de la commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière

Une délégation du Conseil communal nous a présenté le dossier relatif à la rénovation de ce studio et des sanitaires du rez-de-chaussée.

La commission financière s'est assurée que les montants indiqués ont été calculés à partir de devis en bonne et due forme, issus de 5 entreprises de la place couvrant les 5 postes majeurs.

Il a été demandé au Conseil Communal, qu'en cas d'approbation par l'assemblée de cette dépense, un appel d'offres soit relancé auprès d'autres entreprises afin d'optimiser au mieux cet investissement.

La commission financière a pris acte du plan d'amortissement et de l'augmentation du prix du loyer qui couvre les frais financiers induits.

La commission financière constate que cet investissement et ses frais financiers sont supportables pour la Commune.

Elle recommande à l'assemblée communale de suivre la proposition du Conseil communal et d'approuver cette dépense.

M. le syndic remercie M. Vincent Louis Bosson pour la lecture du rapport. Il ouvre la discussion.

Mme Florence Pasquier demande sur quel montant l'assemblée communale doit se prononcer. M. le syndic l'informe qu'il s'agit de Fr. 40'000.00 pour le studio et de Fr. 15'000.00 pour la cuisinette et les WC du rez-de-chaussée.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la rénovation de locaux au bâtiment administratif et locatif rue de la Gruyère 60 ainsi que le mode de financement de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 39

Sans opposition.

M. le syndic remercie les personnes présentes pour leur confiance envers le Conseil communal.

4. DIVERS

Quoi de nouveau ces prochains mois à Riaz ?

Avant de passer la parole à l'assemblée, M. le syndic donne quelques informations sur les points d'actualité de la commune.

- **Révision du PAL et du RCU**

Depuis plus d'un an, les travaux de révision générale du PAL et du RCU ont été lancés. La commission d'aménagement et l'urbaniste ont travaillé durant plusieurs séances afin de préparer un dossier pour le Conseil communal. Celui-ci doit s'en occuper ces prochaines semaines. Par la suite, le dossier sera adressé en demande préalable aux services de l'Etat.

Concrètement, la révision partielle du RCU porte sur son adaptation formelle à la nouvelle législation cantonale approuvée le 21 mars dernier par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette révision porte entre autres sur les nouveaux calculs des indices d'utilisation et d'occupation du sol. Ces derniers sont entrés en vigueur.

Le 3^e volet concerne une révision partielle du PAL concernant l'extension de la zone d'intérêt général I sur le domaine de la Bourgeoisie afin de pouvoir y réaliser le nouveau CO de la Gruyère. Cette procédure n'a fait l'objet d'aucune opposition durant la mise à l'enquête publique et devrait aussi être acceptée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions dans les prochaines semaines.

- **3^e CO de la Gruyère**

Le Conseil communal a reçu une demande formelle de la direction du CO pour pouvoir y réaliser le 3^e CO à Riaz. Le Conseil communal a réactualisé une offre de 2010 et présenté un prix de vente pour la parcelle. Il appartient maintenant aux deux parties de s'entendre sur un prix avant que l'assemblée des délégués du CO et l'assemblée communale n'avalisent les conditions générales de vente. Nous ne manquerons pas de donner plus de détail en temps opportun. En principe, le futur CO devrait être mis à la disposition des élèves à l'automne 2017.

- **Giratoire du centre**

Les travaux de réaménagement du giratoire du centre avancent selon le programme annoncé. La fermeture totale de la route de Corbières durant quelques semaines a causé beaucoup de désagréments aux bordiers des routes utilisées, parfois tout à fait illégalement, par trop de conducteurs qui ont du mal à faire quelques kilomètres de plus ou tout simplement à respecter les signalisations mises en place. En revanche, M. le syndic peut annoncer que la route de Corbières, sauf surprise de dernière minute, sera de nouveau ouverte à la circulation à partir de jeudi 5 avril. Le giratoire sera partiellement opérationnel et la rue de la Roulema rendue à la circulation automobile dans les deux sens. Dans tous les cas, le Conseil communal remercie les personnes qui ont accepté ces perturbations qui vont déboucher sur la première étape de ce giratoire tant attendu.

Dès le 10 avril, l'entreprise entamera les phases 3 et 4 des travaux portant sur le côté Sionge de la route cantonale. Pour la plupart du temps, la circulation pourra se faire dans les deux sens. Quelques restrictions avec la présence de Securitas, voire de feux, interviendront sporadiquement jusqu'à la fin du chantier prévue en juillet prochain.

- **Réfection du pont sur la Sionge**

Le Service des Ponts & Chaussées nous a informés devoir effectuer la rénovation et reconstruction totale du pont sur la Sionge. Les travaux devraient débuter au début 2013 pour une durée de 8 mois. Seule une voie de circulation sera ouverte et certainement des feux en vue.

- **Valtraloc**

En 2013-2014, la construction du giratoire de Champy et le réaménagement de la route cantonale entre le giratoire du centre et le futur de Champy se réaliseront. Interviendra, en principe en 2014-2015, la suite du réaménagement en direction de Bulle. En 2015-2017, devra être reconstruit le dernier tronçon, secteur pont sur la Sionge - giratoire la Comba.

- **Route du Chalet-Neuf**

Pour terminer avec les routes, nous procéderons à la réfection totale de la route du Chalet-Neuf, en principe encore en 2012. Le dossier est en phase de préparation.

- **Piétons et promeneurs**

Pour 2012 – 2013, les quartiers périphériques ne sont pas oubliés. Les dossiers pour les trottoirs à la route des Monts et à la route de la Sionge vont être mis à l'enquête ces prochains mois. Le cheminement piétonnier le long de l'Ondine sera, en principe, réalisé parallèlement à la revitalisation du cours d'eau et à la pose de conduite par la Ville de Bulle et Gruyère Energie SA. Ces travaux devraient être réalisés en 2013.

- **Séparatif en Champy**

Comme annoncé dans le dernier « Riazois », le Conseil communal prépare avec l'ingénieur mandaté le dossier de mise à l'enquête relatif à la séparation des eaux dans les secteurs de Champy et Champ-Bosson. Afin de tenir au courant les propriétaires et riverains des travaux et de leur phasage ainsi que des participations financières, une séance d'information sera organisée en temps opportun.

M. le syndic passe enfin la parole à d'autres divers.

M. Patrice Gremaud constate qu'une séance d'information pour l'extension de Champy attire le double de citoyens qu'une assemblée communale. Ne serait-il pas judicieux de prévoir un conseil général ?

M. Patrice Gremaud revient pour la 3^e fois sur le problème que pose l'utilisation des conteneurs verts. Il rappelle que ces derniers sont lourds, difficiles à ouvrir. Un système de levage de couvercle existe, ne pourrait-il pas être installé ? Malgré ces deux précédentes interventions, ni réponse ni suite n'a été donnée, doit-il faire signer une pétition ou doit-il utiliser la presse pour obtenir une réponse ?

M. le syndic en prend note. Il promet que le Conseil communal étudiera sérieusement la question. Il relève que pour les nouveaux quartiers, une nouvelle méthode pour la collecte des déchets est étudiée.

M. Daniel Gumy avait déjà posé la question relative au signal de restriction de circulation à Champ-Bosson lors de la dernière assemblée communale qu'en est-il ?

M. Horner l'informe qu'un concept de 30 km/h. est actuellement à l'étude, il sera mis en consultation publique et chacun pourra faire ses remarques estimées nécessaires. Il demande des précisions car il ne voit pas vraiment le problème.

M. Daniel Gumy déclare que souvent des chauffeurs de camion empruntent la rue de Champ-Bosson mais sont surpris par le virage qui est impossible à remonter pour un camion avec remorque. Il estime que la pose d'un panneau pourrait éviter de tels incidents.

M. Horner suggérera de placer ce panneau sur le plan de circulation qui sera présenté au service des Ponts & Chaussées. Le Conseil communal fera son possible pour vous donner satisfaction.

M. Eugène Chatagny demande quand les modérateurs de vitesse de la route de Collège seront-ils enlevés ?

M. Horner précise que la route du Collège fait également partie du concept précité. Tous les modérateurs de vitesse seront revus à la baisse. Pour le quartier de Champy, certains seront supprimés et d'autres déplacés ou modifiés.

M. Horner relève que le concept sera mis en consultation le plus rapidement possible.

M. le syndic précise que nous n'avons pas eu la possibilité de présenter des concepts individuels pour les quartiers ; le service des Ponts & Chaussées n'entre pas en matière.

M. Pierre Gremaud rappelle que dans les années 90, le Conseil communal avait fait un sondage sur l'évolution démographique. Il demande si un tel sondage serait possible et que soit publié le résultat dans le « Riazois ». Ceci pourrait servir de ligne directrice pour l'élaboration des futurs plans d'aménagement, révision de PAL, de plan directeur, etc.

M. le syndic relève que le Conseil communal a l'intention d'envoyer un questionnaire pour connaître les souhaits des citoyens, des suggestions pour l'aménagement de la commune et d'une éventuelle fusion. Cette étude sera lancée au plus tard en 2013.

M. Pierre Gremaud précise qu'il ne demande pas un sondage sur la fusion mais plutôt sur l'évolution démographique de la commune.

M. le syndic déclare que ce sera une étude générale sur divers domaines (fusion, plan d'aménagement, etc.)

M. Pierre Gremaud demande quand aura lieu cette étude.

M. le syndic l'informe qu'elle sera lancée au plus tard en 2013.

M. Pierre Gremaud constate qu'il sera trop tard pour influencer le plan d'aménagement local qui est actuellement en cours de finalisation.

M. le syndic relève que le plan d'aménagement est en avant-projet, le temps qu'il soit mis à l'enquête, ça prendra encore un an, voire un an et demi si ce n'est pas plus. Le dernier PAL a débuté en 1996 et il a été finalisé en 2000. Il faut compter entre trois et quatre ans au minimum pour réviser le PAL. Cette étude pourra très bien intervenir avant la réalisation complète du PAL.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic remercie ses collègues, les membres des différentes commissions communales, le personnel communal, le corps enseignant et toutes les personnes intéressées de loin et de près à la bonne marche des affaires communales. Il remercie particulièrement les personnes qui se sont déplacées pour l'intérêt porté aux objets présentés ainsi qu'à l'excellente ambiance qui y a régné.

Il souhaite à toutes et à tous un printemps ensoleillé, un bel été et une bonne rentrée dans leur foyer. Auparavant, il invite les personnes à trinquer le verre de l'amitié à la sortie de la salle.

Il est 20.58 h. lorsque M. le syndic lève officiellement cette assemblée.

le secrétaire



Pierre Morand

le président



Jean-Pierre Vallélian

APPROUVÉ